

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

8.10.2008

0080/2008

## DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Françoise Grossetête, John Bowis, Katalin Lévai, Jan Tadeusz Masiel et  
Antonios Trakatellis

sur les priorités de la lutte contre la maladie d'Alzheimer

Échéance: 22.1.2009

**0080/2008**

**Déclaration écrite sur les priorités de la lutte contre la maladie d'Alzheimer**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant que la maladie d'Alzheimer touche actuellement 6,1 millions d'Européens et que ce chiffre doublera ou triplera d'ici 2050 avec le vieillissement des populations,
- B. considérant que cette maladie représente la première cause de dépendance,
- C. considérant qu'un engagement politique est primordial dans les domaines de la recherche, de la prévention et de la protection sociale,
- 1. demande à la Commission, au Conseil et aux gouvernements des États membres de reconnaître la maladie d'Alzheimer comme une priorité de santé publique européenne et d'élaborer un plan d'action européen pour:
  - promouvoir la recherche paneuropéenne sur les causes, la prévention et le traitement de la maladie d'Alzheimer,
  - améliorer le diagnostic précoce,
  - simplifier les démarches pour les malades et les aidants et améliorer leur qualité de vie,
  - promouvoir le rôle des associations Alzheimer et leur accorder un soutien régulier;
- 2. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, à la Commission, au Conseil et aux gouvernements des États membres, ainsi qu'aux autorités nationales, régionales et locales concernées.